

Comité de pilotage CTMA 2018
Bracieux, le 13 avril 2018
Compte-rendu

Etaients présents :

Membres du Comité syndical du SEBB :

Pierre-Yves Allard (délégué Sambin), Claude Bourdin (délégué CC Cœur de Sologne), Nicole Brague (déléguée CC Val de Sully, Maire de Guilly), Jean-Noël Chappuis (délégué CA Agglopolys, Maire de Saint-Gervais-la-Forêt), Joël Debuigne (Président), Daniel Desroches (6^{ème} Vice-Président), Patrice Duchet (délégué suppléant Tour-en-Sologne), Jean-Louis Dupont (4^{ème} Vice-Président), Jérôme Ferré (délégué CC Romorantinais et Monestois), Jean-Jacques Goujon (membre de bureau SEBB, délégué CC Val de Sully), Francis Guillot (délégué CC Grand Chambord, Maire de Bracieux), Olivier Grugier (2^{ème} Vice-Président), Jean-Claude Johannet (1^{er} Vice-Président), Richard Lauron (délégué suppléant Seur), Gérard Lefort (délégué Saint-Gervais-la-Forêt), Michel Maurice (délégué Crouy-sur-Cosson), André Patouret (délégué suppléant CA Agglopolys), Michèle Robert (déléguée Brinon-sur-Sauldre), Jean-Pierre Sarradin (5^{ème} Vice-Président), Daniel Simon (délégué Pierrefitte-sur-Sauldre), Didier Tarquis (Maire adjoint Lamotte-Beuvron, remplaçant M. Fleury), Jack Terrier (délégué CC Sologne des Etangs, Maire de Vernou-en-Sologne), Alix Thillier (délégué suppléant CC Sologne des Etangs), Anne-Marie Thomas (déléguée CC Grand Chambord, Maire de la Ferté-Saint-Cyr), Thibault Vuillemeys (délégué suppléant Lamotte-Beuvron),

Partenaires institutionnels et techniques :

Fabien Cavallé (Conseil Départemental de Loir-et-Cher), Nathalie Clara (Direction Départementale des Territoires du Loiret), Jules Cugnart (Agence Française de Biodiversité du Loiret), Thérèse Dazin (Direction Départementale des Territoires du Cher), Laurent Delliaux (Fédération de Pêche du Loiret), Valérie Ducrotoy (Conseil Départemental du Loiret), Elodie Farcy (Agence Française de Biodiversité de Loir-et-Cher), Isabelle Meresse (Agence de l'Eau Loire Bretagne), Isabelle Parot (Fédération de Pêche de Loir-et-Cher), Jean-Pierre Rabier (Association de Sauvegarde des Moulins à Eau de Loir-et-Cher), Audrey Rousselet (Conseillère Régionale du Centre Val de Loire, Maire Adjointe Vineuil), Didier Roux (Sologne Nature Environnement), Aude Wallet (Union Régionale du Centre des Intérêts Aquatiques et Piscicoles),

Personnel SEBB :

Dominique Béguin (Technicien de rivières SEBB),
Marcelline Charpentier (Animatrice CTMA Beuvron SEBB).

Etaients excusés :

Membres du Comité syndical du SEBB :

Dominique Beaussier (délégué Tour-en-Sologne), Annie Brégeard (déléguée suppléante CA Agglopolys), Pascal Doucet (délégué suppléant CC Cœur de Sologne), François d'Espinay Saint Luc (délégué CC Sologne des Etangs, Maire de Veilleins), Bernard Gilbert (délégué CC Portes de Sologne), Pascal Goubert de Cauville (3^{ème} Vice-Président, Président de la CC Cœur de Sologne, Maire de Chaumont-sur-Tharonne), Karine Michot (déléguée CC Val de Cher Controis, Maire de Feings), Gilles Teillet (délégué CC Cœur de Sologne), Charles-Antoine de Vibraye (délégué CA Agglopolys),

Partenaires institutionnels et techniques :

Sandrine Guillot (Conseil Départemental du Cher), Benoît Louchard (Chambre d'Agriculture du Loiret), Thierry Moreau (Comité Départemental de Protection de la Nature et de l'Environnement), Angélique Vallée-Sigut (Comité Départemental de Protection de la Nature et de l'Environnement), Benoît Valès (Agence Française de Biodiversité du Cher),

Objet de la réunion :

- Rappels sur l'évolution du syndicat et mise en œuvre de la GEMAPI,
- Bilan des actions réalisées en 2017 (programmes 2016 et 2017),
- Actions prévues en 2018.

Déroulement de la réunion :

- Accueil de Monsieur Debuigne,
- Exposé de Madame Charpentier (présentation power point ci-joint),

Discussions/échanges :

- **Modification des statuts**

Question : l'Agence demande pourquoi une nouvelle modification des statuts est faite afin de modifier la répartition financière et le nombre de représentants.

Réponse : Concernant la répartition financière, les membres ont souhaité modifier le calcul de la population en prenant la population au prorata de la surface de bassin versant plutôt que la population municipale totale. Le linéaire de cours d'eau a également été modifié. La répartition se fait entre linéaire de cours d'eau classé L2. Les secteurs hors liste 2 sur le Beuvron et le Cosson ont été placés dans la catégorie « affluents ». Concernant le nombre de représentants, la Communauté de Communes des Portes de Sologne a demandé à revoir ce nombre afin qu'il soit plus en adéquation avec la participation financière des membres.

- **Refus des propriétaires :**

La Déclaration d'Intérêt Général permet d'intervenir sur les propriétés privées avec des fonds publics mais ne peut pas contraindre le propriétaire privé à la réalisation des travaux. Pour réaliser les travaux, le SEBB doit faire signer une autorisation aux propriétaires. Ceci est valable pour tous les travaux non réglementaires. Pour les travaux réglementaires comme la mise en conformité des ouvrages situés sur les secteurs classés liste 2 (obligation de rétablissement de la libre circulation des poissons et des sédiments), le propriétaire est contraint par les services de la police de l'eau (Direction Départementale des Territoires et Agence Française de Biodiversité) à la réalisation des travaux. Le SEBB va pouvoir dorénavant s'appuyer sur les vice-présidents de secteur pour recueillir les autorisations des propriétaires.

- **Intervention dans les secteurs avec barrages à castor :**

Il est possible de démonter un barrage de castor mais il faut que ce soit réalisé de manière exceptionnelle selon une procédure bien spécifique établie auprès de la Direction Départementale des Territoires. Cela a été fait sur le bassin du Beuvron pour permettre la vidange d'un étang. Sur des mesures pérennes comme les aménagements en lit mineur, le démontage du barrage de castor n'est pas souhaitable puisque l'espèce reconstruira un barrage au même endroit.

- **Annulation de l'effacement d'ouvrage aval D83 prévu en 2016 :**

Question : L'AFB41 demande pourquoi l'effacement de l'ouvrage est annulé suite à avis ONEMA.

Réponse : Il s'agit d'un avis de la direction Centre qui expliquait que le gain écologique n'était pas suffisant étant donné l'emplacement de l'ouvrage (cours d'eau intermittent en amont).

- **Participation financière des propriétaires riverains :**

Les riverains participent aux travaux de gestion des embâcles uniquement.

- **Travaux en régie ou via une entreprise :**
Les travaux programmés dans le CTMA peuvent être réalisés en régie pour les travaux de renaturation du lit mineur ou par une entreprise pour des travaux faisant appel à des techniques plus spécifiques. Le SEBB pourra faire appel à des entreprises pour réaliser des travaux de renaturation du lit mineur, s'ils ne peuvent pas être réalisés par l'équipe, notamment par manque de temps.
- **Défecteurs en bois :**
Question : la représentante de l'URCIAP demande quel type de bois utilisé pour créer les déflecteurs.
Réponse : les déflecteurs sont réalisés en bois de chêne ou de bois de frêne prélevés sur site.

Intervention des financeurs

Agence de l'Eau Loire Bretagne

L'Agence de l'Eau Loire Bretagne est satisfaite du bilan présenté et félicite le SEBB pour le travail accompli aussi bien administrativement, dans la mise en œuvre de la GEMAPI que techniquement, pour la réalisation des travaux de l'année 2017 vis-à-vis des difficultés rencontrées (inondations 2016 et GEMAPI 2017). En 2018 et années futures du contrat, continuer à mettre l'accent sur les travaux qui répondent aux priorités de l'Agence concernant l'objectif d'atteinte du bon état des cours d'eau par la mise en œuvre de travaux de restauration du lit mineur des cours d'eau et de rétablissement de la continuité écologique.

L'Agence de l'Eau est en préparation de son 11^{ème} programme d'interventions. Les budgets de ce 11^{ème} programme sont contraints par les prélèvements de l'Etat. Le CTMA du Bassin du Beuvron resterait financé selon les modalités du 10^{ème} programme jusqu'à sa fin, sauf en cas de révision du CTMA.

Hors réunion : Depuis le 13 avril dernier, de nouveaux chiffres sont avancés sur la disponibilité des lignes milieux aquatiques. Les modalités du 10^{ème} programme devraient être appliquées pour les contrats signés mais des incertitudes existent. En cas de révision de contrat, les taux du 11^{ème} programme seraient alors appliqués.

Conseil Départemental du Loiret

Le Conseil Départemental félicite le SEBB pour le bilan des travaux effectués. Avec la mise en œuvre de la GEMAPI, le département du Loiret reste présent dans le pilotage et le financement d'actions en faveur des milieux aquatiques.

Conseil Régional Centre Val de Loire

Mme Rousselet, Conseillère Régionale, excuse l'absence de Mme Rivet, nouvelle vice-présidente de la Région à l'environnement et au développement rural.

Elle remercie l'équipe du SEBB pour la présentation claire de l'avancement du contrat.

Les actions sur les cours d'eau représentent un volet financier important du Conseil Régional puisque 17 millions d'euros y sont consacrés.

La Région félicite le SEBB pour l'ambition affichée pour 2018, mais aussi pour l'importance du volet de la continuité écologique dans le contrat. Elle est satisfaite de voir que les travaux prévus pour 2018 vont dans ce sens.

Elle soutient le choix de la nouvelle organisation d'élus par territoire pour faire avancer les dossiers avec les propriétaires.